

**PÉTITION –  
MISE EN PLACE DE COURS DE FORMATION  
SUR LA POLITIQUE ET D’ENCOURAGEMENT  
À LA PARTICIPATION**

**26.605**



**Rapport de la commission Éducation au Grand Conseil  
en réponse  
à la pétition « Mise en place de cours de formation  
sur la politique et d’encouragement à la participation »**

(Du 21 avril 2026)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

## **1. INTRODUCTION**

Lors de ses séances des 12 janvier, 18 février et 12 mars 2026, la commission Éducation a examiné la pétition « Mise en place de cours de formation sur la politique et d’encouragement à la participation » en présence de la cheffe du Département de la formation et des finances (DFFI), de son secrétaire général et de son adjoint, du chef du service de l’enseignement obligatoire (SEO) et de son adjoint, de la cheffe du service des formations postobligatoires et de l’orientation (SFPO) ainsi que d’un juriste.

### **Composition de la commission**

Présidence :	M. Vincent Martinez
Vice-présidence et rapporteure :	M <sup>me</sup> Sarah Blum
Membres :	M <sup>me</sup> Roxann Barbezat
	M <sup>me</sup> Monique Erard
	M. Eric Flury
	M <sup>me</sup> Claudine Geiser
	M <sup>me</sup> Emma Gossin
	M <sup>me</sup> Aurélie Gressot
	M <sup>me</sup> Caroline Juillerat
	M. Emil Margot
	M. Christophe Peter
	M <sup>me</sup> Corinne Schaffner
	M <sup>me</sup> Patricia Sörensen

*et en présence de M<sup>me</sup> Mireille Tissot-Daguette, représentante du groupe Vert’Libéral (VL), à titre consultatif.*

*Elle a été soutenue dans ses travaux par M<sup>me</sup> Sandrine Wavre, assistante parlementaire.*

## **2. PÉTITION**

La pétition suivante a été déposée le 28 octobre 2025, dans le cadre de la session des jeunes 2025 « 100 voix » :

## **« Mise en place de cours de formation sur la politique et d'encouragement à la participation »**

*La session des jeunes, par 38 voix contre 34 et 9 abstentions, appelle le Grand Conseil à adopter un objet parlementaire visant à mettre en place un cours de formation sur la politique et d'encouragement à la participation à l'école. Ces cours pourront être introduits à la fin de l'école obligatoire ou bien dans les formations suivantes telles que le lycée ou le CPNE ; idéalement, ils devront commencer par une introduction à la fin de l'école obligatoire suivi par des cours plus soutenus dans la formation post-obligatoire. Il doit s'agir de cours réguliers et non d'une intervention ponctuelle durant l'année, dans le respect du cadre réglementaire actuel.*

*Développement :*

*Les jeunes votent peu et moins que les autres classes d'âge de la population. Il convient de les inciter à participer davantage à la vie politique et à voter. Pour ce faire, les cours existants à l'école, à savoir principalement le MCC ou l'ECG, ne sont pas suffisants et ne mettent pas assez l'accent sur la politique. Il ne s'agit plus de présenter de manière purement descriptive le système politique suisse mais de faire émerger de vrais citoyens avec un esprit critique, favorisant ainsi l'apprentissage tout au long de la vie. Ces cours seront supportés par une application de type « easyvote » qui regroupe l'ensemble des objets politiques soumis en votation.*

*On pourrait ouvrir ces classes à des intervenants externes au corps professoral, avec par exemple des présentations de la part des partis politiques. Ces cours laisseront place à des débats politiques entre les élèves et étudiants sur d'importants sujets politiques qui touchent les jeunes, comme par exemple la question du droit de vote à 16 ans.*

La pétition a été transmise à la commission Éducation par décision du bureau du Grand Conseil, le 20 novembre 2025.

### **3. TRAITEMENT DE LA PÉTITION PAR LA COMMISSION**

#### **3.1 Audition d'une délégation des pétitionnaires**

Lors de sa séance du 12 janvier 2026, la commission a auditionné des représentant-e-s des pétitionnaires, lequel-le-s ont présenté les motifs ayant conduit au dépôt de la pétition, ainsi que les enjeux.

Les pétitionnaires expliquent que le dépôt de leur pétition fait suite au constat d'une faible participation des jeunes aux élections et aux votations. Les jeunes ne sont pas désintéressé-e-s par le monde politique, mais manquent de repères et de confiance. Les pétitionnaires jugent essentiel de renforcer les fondements de la formation politique et de favoriser des initiatives incitant les jeunes à s'impliquer. Poser un cadre bienveillant pour permettre aux jeunes de débattre les encouragera fortement à s'y intéresser.

L'idée des pétitionnaires est de mettre en place des cours réguliers (une ou deux périodes par semaine) en 11<sup>e</sup> année HarmoS, permettant de créer une routine politique en vue du développement d'un intérêt à long terme et de connaissances en matière de politique suisse. Les cours se poursuivraient au niveau postobligatoire pour consolider les bases acquises et l'esprit critique des jeunes. Pour atteindre ces objectifs, il ne s'agit pas de noter l'élève sur des tests, mais sur sa participation et son investissement lors des débats. Adopter cette stratégie pourrait augmenter la participation des jeunes aux votations/élections, car une jeunesse informée et intéressée est plus encline à voter.

Les pétitionnaires considèrent également qu'il est primordial de pouvoir aborder la politique de manière ludique, en organisant des débats au sein des établissements scolaires et des visites du parlement. La session des jeunes arrive au même constat, à savoir qu'une

formation politique suffisante manque à l'école. Comprendre la politique est essentiel de nos jours.

### **3.2 Position du Conseil d'État**

Le Conseil d'État constate que la majorité des revendications formulées par les jeunes est déjà prise en compte par l'école. Le Conseil d'État estime que les pétitionnaires n'ont pas connaissance de la multitude d'actions déjà mises en place dans les établissements scolaires. Que ce soit au niveau du secondaire 1 ou à celui du secondaire 2, de nombreux projets en lien avec la thématique de la citoyenneté sont déployés.

Au niveau du secondaire 1, l'éducation à la citoyenneté est intégrée à la formation générale et aux sciences humaines et sociales selon le Plan d'études romand (PER). En 11<sup>e</sup> année, cette thématique est intégrée à la discipline dénommée « Monde contemporain et citoyenneté » (MCC). Des ateliers sont également proposés permettant aux élèves de se mettre en situation active, ainsi que des activités conduites hors classe telles que la rencontre avec le ou la président-e du Grand Conseil, la visite du château de Neuchâtel, l'invitation de politicien-ne-s de différents partis, la visite du Palais fédéral ou encore l'interview d'un juge cantonal. Les instruments sont offerts aux enseignant-e-s, mais effectivement la mise en œuvre sur le terrain dépend des enseignant-e-s indépendamment de la branche enseignée.

Au niveau du secondaire 2, les plans d'études cadres (PEC) pour les filières des formations professionnelles et générales promeuvent l'éducation à la citoyenneté. De plus, les questions d'actualité et de société sont régulièrement thématiques dans différents cours par les enseignant-e-s. L'éducation à la citoyenneté est également abordée lors d'activités hors cadre ou de semaines spéciales organisées dans différents pôles du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) et dans les trois lycées du canton. Parmi les activités organisées figurent des visites de parlements européens, fédéraux ou cantonaux, l'accueil de conférencières et conférenciers externes, des rencontres avec des femmes et des hommes politiques dans un cadre défini, des journées spéciales sur différents thèmes, ainsi que des actions menées via des groupes thématiques.

Depuis la suppression de la fonction d'inspecteur scolaire, les directions d'établissement assurent le contrôle du travail des enseignant-e-s. Les enseignant-e-s dénoncent une charge de travail toujours plus importante et il n'est pas raisonnable d'exiger en permanence davantage de l'école.

### **3.3 Débat et position de la commission**

La commission a salué le travail des pétitionnaires et certain-e-s commissaires ont confirmé qu'elles et ils rejoignent leurs préoccupations et observations sur de nombreux points. Bien que plusieurs thématiques liées à la citoyenneté soient abordées en classe, il est regrettable que leur traitement dépende largement de la disponibilité et de la motivation des enseignant-e-s. Il convient d'encourager les enseignant-e-s à mobiliser des contenus en phase avec les centres d'intérêt des élèves.

En réponse à cette remarque, le département a souligné que dans le domaine postobligatoire, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDC-IP) et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) définissent le cadre officiel qui est ensuite intégré à l'ensemble des programmes d'études. L'objectif est de passer d'une approche purement théorique à des démarches pratiques, notamment par le biais de projets. Il est vrai que chaque enseignant-e interprète et adapte le programme à sa manière, ce qui constitue d'ailleurs une marge de manœuvre bénéfique pour répondre aux besoins et aux intérêts des élèves.

Plusieurs commissaires, tout comme le département, ont mis en avant l'importance de tenir compte de la réalité des jeunes et de la nécessité de rendre les activités extrascolaires plus attractives. Malgré tout, la majorité des membres de la commission ne souhaite pas

